

# Commune de Cessières-Suzy

Séance du 14 mai 2024 à 19 h 15

Présents : Pierre BERTELOOT, Philippe PURNELLE, Patricia DESUMEUR, Hervé DOUCHET, Corinne SANDRON, Guillaume LEBRET, Cyril MAILY, Olivier ROHAT, Gérard GODIMUS, Cédric LAMOUREUX

Excusés : Annie MARTIN procuration à Cédric LAMOUREUX, Anne-Sophie CROQUET procuration à Pierre BERTELOOT, Audrey CAMUS procuration à Philippe PURNELLE, Anthony DELBART procuration à Hervé DOUCHET

Absents : Hugo SAGET, Sébastien JAKISA, Jean-Paul VILLAIRE.

## Ordre du jour

- validation du compte rendu de la réunion du 9 avril 2024
- désignation du secrétaire de séance
- décision modificative du budget, compte dépenses imprévues
- encaissement de chèques suite au sinistre à la salle des fêtes de Suzy
- devis aménagement du carrefour impasse courte mèche - opération 165
- décision modificative budgétaire pour l'aménagement du carrefour impasse courte mèche - opération 165
- organisation des bureaux de vote pour les élections européennes
- questions diverses

## Approbation du compte-rendu de la séance du 13 février 2024

Le compte-rendu de la réunion du 9 avril dernier a été adressé à l'ensemble des conseillers avec la convocation.

Aucune observation n'est formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

## Désignation du secrétaire de séance

Il est prévu qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un secrétaire de séance.

Patricia DESUMEUR est désignée secrétaire de séance.

## Décision modificative du budget, compte dépenses imprévues

Présentation : Philippe PURNELLE

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires :

- dans la nomenclature M57, le compte (022) dépenses imprévues en section de fonctionnement n'existe plus. La somme de 3000 € inscrite au budget principal doit être ventilée dans les dépenses de fonctionnement.
- une opération d'ordre non équilibrée figure en dépense de fonctionnement (042) article 681 avec une différence de 300 € et nécessite la création d'une dépense réelle à l'article 681 - chapitre 68 du même montant.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder aux modifications nécessaires du budget primitif.

### Encaissement de chèques suite au sinistre à la salle des fêtes de Suzy

Présentation : Pierre BERTELOOT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le sinistre survenu à la salle des fêtes de Suzy le 29 octobre dernier, avec la porte d'accès fracturée.

Le montant des travaux réglé par la commune s'élève à 350,40 €.

Le locataire a remboursé l'intégralité de la dépense occasionnée.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour l'encaissement de deux chèques d'un montant total de 350,40 €.

Le conseil municipal valide cette proposition et autorise le maire à encaisser les chèques.

### Travaux d'aménagement du carrefour impasse courte mèche

Présentation : Pierre BERTELOOT

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la réception du devis des Ets GOREZ pour l'aménagement du carrefour « impasse courte mèche » à Suzy.

Les travaux concernent le terrassement sur 22 m<sup>2</sup> et la mise en œuvre d'un enrobé de 5 cm d'épaisseur.

Le devis pour ces travaux s'élève à 5 050 € HT, soit 6 060 € TTC.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal pour la réalisation des travaux.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, cette proposition et autorise le maire à engager la dépense.

### Organisation des bureaux de vote pour les élections européennes

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire rappelle que la fonction d'assesseur s'impose au conseiller municipal qui ne peut pas sans raison valable refuser d'exercer cette mission.

Le tableau d'organisation des bureaux de vote est complété et il sera fait appel à des électeurs de la commune, en cas de besoin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h.

Le maire



Pierre BERTELOOT



Le secrétaire de séance



Patricia DESUMEUR